

2017-10-02

Lundi, le 2 octobre 2017

Séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Adrien tenue le lundi, deux octobre deux mille dix-sept (02-10-17) à vingt heures au Centre communautaire sous la présidence de Monsieur Pierre Therrien, maire et des conseillers suivants :

Siège N° 1 = Claude Dupont
Siège N° 2 = Claude St-Cyr
Siège N° 3 = Adrien Gagnon
Siège N° 4 = Claude Blain
Siège N° 5 = Paul Chaperon
Siège N° 6 = Stéphane Poirier (absent)

La directrice générale et secrétaire-trésorière Maryse Ducharme est aussi présente.

- 1° Adoption de l'ordre du jour ;
- 2° Compte-rendu du responsable du réseau d'égout et de la voirie ;
- 3° **Adoption des procès-verbaux des réunions précédentes ;**
- 4° **Suivi des réunions précédentes (si changement) ;**
- 5° Certificat de crédits suffisants ;
- 6° Adoption des comptes ;
- 7° Compte-rendu des sorties des élus ;
- 8° La correspondance ;
- 9° Reddition de comptes – Programme TECQ ;
- 10° Deuxième projet de règlement modifiant le règlement de zonage n°248 ;
- 11° Service juridique 2018 ;
- 12° Estimation relativement à l'adoption d'un Règlement de gestion contractuelle ;
- 13° Période de questions ;
- 14° Pause ;
- 15° Réfrigérateur au Chalet des loisirs défectueux ;
- 16° Patinoire pour la saison 2017-2018 ;
- 17° Projet pour l'amélioration de la sécurité routière (pour discussions) ;
- 18° Ouverture des soumissions pour l'implantation d'un système de déphosphatation ;
- 19° Demande de RAVIR – projet des lanternes ;
- 20° Voirie ;
- 21° Varia ;
 - 21.1° AQU – Guides de références ;
 - 21.2° Budget de la Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux ;
 - 21.3° Réclamation d'une résidente.

201710-191

Il est proposé par le conseiller Claude St-Cyr
appuyé par le conseiller Paul Chaperon

QUE l'ordre du jour soit accepté comme tel et qu'il demeure ouvert jusqu'à la fin de la session.

Adoptée

PROCÈS-VERBAL

Attendu que les élus ont reçu une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire et des séances extraordinaires et qu'ils en ont pris connaissance ;

201710-192

Il est proposé par le conseiller Claude St-Cyr
appuyé par le conseiller Paul Chaperon

QUE le procès-verbal soit adopté.

Adoptée

CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS

201710-193

Je soussignée Maryse Ducharme, directrice générale et secrétaire-trésorière, déclare qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes ci-après mentionnés.

.....
Maryse Ducharme,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

LES COMPTES

201700527 = Petite caisse : timbres, réception	300.00 \$
201700528 = Carrefour Jeunesse emploi : contribution annuelle pour Place aux jeunes 2017	200.00 \$
201700529 = A.D.M.Q : formation fiscalité et le financement des municipalités	332.28 \$
201700530 = Hydro-Québec : éclairage de rues	153.21 \$
201700531 = Hydro-Québec : électricité station de pompage, église, centre communautaire, chalet des loisirs, station épuration et garage municipal	3 275.42 \$
201700532 = Bell Mobilité : forfait cellulaires	93.00 \$
201700533 = Bell Canada : téléphone au bureau municipal	247.62 \$
201700534 = Recyc-Québec : étude du dossier ICI ON RECYCLE	80.48 \$

TOTAL DES DÉPENSES DE SEPTEMBRE : 86 847.42 \$
TOTAL DES REVENUS DE SEPTEMBRE : 91 654.55 \$

201790228 à 232 = Maryse Ducharme : salaire	3 407.60 \$
201790233 à 237 = Dany Guillemette : salaire	2 624.90 \$
201790238 à 242 = Sylvain Thibodeau : salaire	2 628.40 \$
201790243 = Claude Blain : rémun. des élus pour oct. 2017	250.44 \$
201790244 = Paul Chaperon : rémun. des élus pour oct. 2017	250.44 \$
201790245 = Claude Dupont : rémun. des élus pour oct. 2017	250.44 \$
201790246 = Adrien Gagnon : rémun. des élus pour oct. 2017	250.44 \$
201790247 = Stéphane Poirier : rémun. des élus pour oct. 2017	250.44 \$
201790248 = Claude St-Cyr : rémun. des élus pour oct. 2017	250.44 \$
201790249 = Pierre Therrien : rémun. des élus pour oct. 2017	772.04 \$
201790250 à 253 = Sylvie Berthaud : salaire	1 661.96 \$
201700536 = Transport Jacques Bissonnette : pelle avec marteau pour Rang 7	5 317.60 \$
201700537 = Spiralco : tube d'acier	7 890.73 \$
201700538 = Carrières Saints-Marthyrs : gravier	12 442.17 \$
201700539 = Excavation Claude Darveau : travaux de pelle et camion	10 014.33 \$
201700540 = Réal Huot inc. : tuyau, collet	13 595.79 \$

201700541 à 546 = Michel Larrivée : conciergerie école, centre communautaire, sacristie, chalet des loisirs	1 852.50 \$
201700547 = Mégaburo : caisses de papier, agendas 2018, boîtes classement, recharge stylos	248.38 \$
201700548 = Commission scolaire : location locaux école	164.85 \$
201700549 = Bureau en gros : cartouche toner Canon, cahiers de notes, pincés, agrafes, étiquettes d'adresse, bandes de reliure, cartouche toner Brother, reliures 1'', recharge stylo, ruban magic	537.10 \$
201700550 = Coop Pré-Vert : essence	217.85 \$
201700551 = Régie Sanitaire des Hameaux : quote-part oct. 2017	2 458.33 \$
201700552 = Pelletier et Picard : réparation lumière de rue en face du bureau municipal	115.26 \$
201700553 = Infotech : module Sygem élections	3 391.76 \$
201700554 = Pierre Therrien : frais de déplacement, repas	91.48 \$
201700555 = Fortin Sécurité Médic : latex	21.79 \$
201700556 = Actualités l'Étincelle : avis public – régl. n°348	279.81 \$
201700557 = Claude St-Cyr : 10 caisses d'eau	22.50 \$
201700558 = Groupe Environex : analyse des eaux usées	152.92 \$
201700559 = Ministre des Finances : 2 ^e versement quote-part pour SQ	18 982.00 \$
201700560 = JN Denis : inspection SAAQ sur Inter	230.58 \$
201700561 = Transport et excavation Stéphane Nadeau : sable abrasif	2 197.61 \$
201700562 = Claude Dupont : frais de déplacement	14.40 \$
201700563 = Valoris : enfouissement, redevances	594.05 \$
201700564 = Alarme Bois-Francis inc. : surveillance centrale, panneau de contrôle, main d'œuvre	980.22 \$
201700565 = Plomberie Chauffage JNF : réparation et entretien des 3 fournaies (église)	378.66 \$
201700566 = Ministère du Revenu Québec : cotisations	2 832.63 \$
201700567 = Agence du revenu du Canada : cotisations	1 038.95 \$
201700568 = Fonds de Solidarité FTQ : régime retraite	775.52 \$
201700569 = Placements MacKenzie : REER (payé par employés)	120.00 \$
201700570 = Sylvie Berthaud : frais de déplacement	500.00 \$
201700571 = Isabelle Therrien : vente à l'église	21.15 \$
201700572 = Fonds d'information sur le territoire : avis de mutation	12.00 \$
201700573 = Pneus & mécaniques Vachon : pneu changé / rechapé (Sterling)	395.17 \$
201700574 = JN Denis : travaux sur Camion Inter – pneus, drum, lumière DEL, booster type 30/30, etc	2 987.71 \$
201700575 = Le Pèlerin de Saint-Adrien : installation bancs et balise Chemin des Sources	747.34 \$
201700576 = Excavation Claude Darveau : mélange sable et sel	402.41 \$
201700577 = Marc-André Leclerc – In terra viventium : vente à l'église	6.57 \$
201700578 = Claude Dupont : frais de déplacement	88.56 \$
201700579 = Robert Scalabrini : vente à l'église	18.75 \$
201700580 = Louise-Andrée Roberge : vente à l'église	9.45 \$
201700581 = Francine Binette – Manoushka : vente à l'église	49.50 \$
201700582 = Laboratoire Pachaloha : vente à l'église	27.00 \$
201700583 = Pierre-Philippe Côté : vente à l'église	36.00 \$
201700584 = Réjean Bergeron - Soukha Monde Savons : vente à l'église	58.50 \$
201700585 = Nathalie Paquette : vente à l'église	63.00 \$
201700586 = Cécile Sly : vente à l'église	4.50 \$
201700587 = Louise Morin - Zen Créations : vente à l'église	201.60 \$
201700588 = Claire Mallet : vente à l'église	18.00 \$
201700589 = Sylvie Bérubé : vente à l'église	73.80 \$
201700590 = Sabrina Lucas – Câlin Glissé : vente à l'église	31.50 \$
201700591 = Pierre Therrien : dépenses du congrès FQM	326.54 \$
201700592 = Claude Blain : frais de déplacement et immatriculation du camion Sterling	683.47 \$

201700593 = Mégaburo : service de photocopies (lecture de compteur)	296.72 \$
** Kubota Canada ltd : tracteur à pelouse (60 mois / 2017-07-22 à 2022-06-22)	301.94 \$
	105 647.84 \$

201710-194

Il est proposé par le conseiller Paul Chaperon
appuyé par le conseiller Adrien Gagnon

QUE les comptes ci-haut mentionnés soient acceptés et que le maire et la secrétaire-trésorière soient autorisés à signer les chèques pour et au nom de la municipalité.

Adoptée

REDDITION DE COMPTES – PROGRAMME TECQ

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018 ;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

201710-195

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Claude St-Cyr
appuyé par le conseiller Paul Chaperon

ET RÉSOLU :

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;

QUE la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018 ;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

QUE la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme ;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

QUE la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

Adoptée

DEUXIÈME PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 248

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Adrien a adopté le Règlement de zonage numéro 248 et que ce règlement est toujours en vigueur sur le territoire de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a le pouvoir, en vertu de la loi, de modifier ce règlement ;

CONSIDÉRANT QUE la réglementation actuelle prévoit l'usage « Bifamiliale isolée » dans la colonne « Habitation », les usages « Camping » dans la colonne « Hébergement et restauration », les usages « Centre de sport extérieur extensif », « Centre d'équitation » et « Pourvoirie » dans la colonne « Parc et espace sportif », l'usage « Extraction / carrière / sablière » dans la colonne « Extraction / mine », les usages « Ferme d'élevage sauf les élevages en réclusion » « Services agricoles » et « Entreprise agro-industrielle » dans la colonne « Agriculture » ;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de modifier le Règlement de zonage numéro 248 afin d'exclure, de la zone F-4 les usages cités dans le précédent paragraphe ;

CONSIDÉRANT QU' à cette fin, la loi prévoit l'adoption d'un premier projet de règlement puisqu'il sera soumis à l'approbation des personnes habiles à voter ;

ET RESOLU D'ADOPTER LE PREMIER PROJET DE REGLEMENT NUMERO 348 MODIFIANT LE REGLEMENT DE ZONAGE NUMERO 248 DE LA MUNICIPALITE QUI SE LIT COMME SUIT :

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2 OBJET DU RÈGLEMENT

Le Règlement numéro 348 modifiant le Règlement de zonage numéro 248 a pour objet de prohiber les usages : bifamiliale isolée, camping, centre de sport extérieur extensif, centre d'équitation, pourvoirie, extraction / carrière / sablière, ferme d'élevage sauf les élevages en réclusion, services agricoles, entreprise agro-industrielle dans la zone F-4.

ARTICLE 3 USAGES DANS LA ZONE F-4

L'Annexe C du Règlement de zonage numéro 248, soit la grille des spécifications, est modifiée en blanchissant les cases « Bifamiliale isolée » dans la colonne « Habitation », « Camping » dans la colonne « Hébergement et restauration, les usages « Centre de sport extérieur extensif », « Centre d'équitation » et « Pourvoirie » dans la colonne « Parc et espace sportif », l'usage « Extraction / carrière / sablière » dans la colonne « Extraction / mine », les usages « Ferme d'élevage sauf les élevages en réclusion » « Services agricoles » et « Entreprise agro-industrielle » dans la colonne « Agriculture ».

ARTICLE 4 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adoptée

SERVICE JURIDIQUE 2018

ATTENDU QUE le cabinet Therrien Couture s.e.n.c.r.l. a présenté à la Municipalité de Saint-Adrien une offre de services professionnels pour l'année 2018 ;

ATTENDU QUE cette offre répond aux besoins de la Municipalité ;

201710-197

EN CONSEQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Dupont appuyé par le conseiller Paul Chaperon

Et résolu

QUE la Municipalité de Saint-Adrien accepte l'offre de services professionnels du cabinet Therrien Couture s.e.n.c.r.l., pour l'année 2018.

Adoptée

ESTIMATION RELATIVEMENT À L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT DE GESTION CONTRACTUELLE

ATTENDU QUE le cabinet Therrien Couture s.e.n.c.r.l. a présenté à la Municipalité de Saint-Adrien une estimation relativement à l'adoption d'un règlement de gestion contractuelle ;

ATTENDU QUE cette offre répond aux besoins de la Municipalité ;

201710-198

EN CONSEQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Dupont appuyé par le conseiller Claude Blain

Et résolu

QUE la Municipalité de Saint-Adrien accepte l'estimation relativement à l'adoption d'un règlement de gestion contractuelle du cabinet Therrien Couture s.e.n.c.r.l., au coût de 900 \$ excluant les taxes.

Adoptée

RÉGRIGÉRATEUR AU CHALET DES LOISIRS

Des recherches seront faites pour trouver un réfrigérateur usagé. Un retour dans ce dossier sera fait à une prochaine assemblée.

PATINOIRE POUR SAISON 2017-2018

201710-199

Il est proposé par le conseiller Adrien Gagnon appuyé par le conseiller Paul Chaperon

QUE les membres du conseil acceptent que Serge Picard et Christian Côté s'occupent de la patinoire pour la saison hivernale 2017-2018 conditionnellement à ce que la compensation au montant de 3 000 \$ soit pour les deux (2) personnes responsables de l'entretien.

Adoptée

PROJET POUR L'AMÉLIORATION DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Un retour sera fait dans ce dossier à une prochaine assemblée.

OUVERTURE DES SOUMISSION IMPLANTATION D'UN SYSTÈME DE DÉPHOSPHATATION

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a demandé une soumission pour l'implantation d'un système de déphosphatation ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu seulement une soumission ;

201710-200

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Paul Chaperon appuyé par le conseiller Claude Dupont

QUE les membres du conseil analysent la soumission reçue de Constructions FJL inc. au montant de 76 199.68 \$ incluant les taxes.

Adoptée

DEMANDE DE RAVIR – PROJET LANTERNES

201710-201

Il est proposé par le conseiller Claude Dupont appuyé par le conseiller Claude St-Cyr

QUE la Municipalité de Saint-Adrien accepte de participer au projet de lanternes pour un montant de 225 \$ conditionnellement à ce que l'école Notre-Dame-de-Lourdes participe aussi au projet.

Adoptée

VOIRIE

Rien de spécial à signaler. Les travaux dans le cadre du programme TECQ sont effectués pour cette année et la réserve de sable est presque complète.

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE D'URBANISME GUIDES DE RÉFÉRENCES

201710-202

Il est proposé par le conseiller Claude Blain appuyé par le conseiller Claude St-Cyr

QUE la Municipalité commande cinq (5) guides de références soit : « La rénovation cadastrale et l'aménagement du territoire municipal 2001 », « Comité consultatif d'urbanisme 2014 », « Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale 2012 », « Les dérogations mineures 2014 » et « Les municipalités et la gestion de l'affichage au Québec 2015 » pour un montant de 108.75 \$ plus la TPS et les frais de poste.

Adoptée

BUDGET 2018 RÉGIE INTERMUNICIPALE SANITAIRE DES HAMEAUX

201710-203

Il est proposé par le conseiller Adrien Gagnon appuyé par le conseiller Claude St-Cyr

QUE la Municipalité de Saint-Adrien adopte le budget de la Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux préparé pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2018.

QUE la quote-part pour l'année 2018 sera de 28 700 \$.

Adoptée

RÉCLAMATION D'UNE RÉSIDENTE

201710-204

Il est proposé par le conseiller Claude Blain
appuyé par le conseiller Adrien Gagnon

QUE les membres du conseil refusent de rembourser madame Madeleine Pruneau pour les frais de nettoyage causé par un refoulement d'égout survenu lors du nettoyage des conduites.

Adoptée

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

201710-205

Le conseiller Adrien Gagnon propose que la session soit ajournée.

.....
Maryse Ducharme,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

.....
Pierre Therrien, maire

"Je, Pierre Therrien, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal".

